

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 17 SEPTEMBRE 2015**

L'an deux mil quinze, le jeudi dix-sept septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle annexe à la mairie, sous la présidence de Monsieur Franck ROBILLARD, Maire.

**Présents :** Franck ROBILLARD, Julia QUELLIEN, Jean-Pierre PAQUET, Valérie ALBAREDA, Catherine LEMAITRE, Bruno ONFROY (arrivée à 20h50), Thierry GOUIX, Gilles ARMAND, Virginie BERTHIER, Isabelle IMBEAUD, Gérard LE BARRON, Olivier DAVY, Sandrine ROULLIER

**Absente excusée :** Nicolas GREGOIRE

**Procuration :** Laurence ADAM à Virginie BERTHIER

Secrétaire de séance : Franck ROBILLARD

Le compte rendu de la séance du 16 juillet est approuvé à l'unanimité.

**Délibération n° 45/2015 : budget SPANC**

M le Maire propose de supprimer le budget « SPANC » et de l'inclure dans le budget « Assainissement ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De supprimer le budget annexe « Service Public d'Assainissement Non Collectif » crée par délibération n° 40 du 17/09/2014
- D'inscrire l'activité « SPANC » dans le budget annexe « assainissement ».
- D'inscrire en dépense de fonctionnement du budget « assainissement » :
  - Art 611-1 prestation organisation générale SPANC : 1 540 €
  - Art 611-2 contrôle de l'existant : 5 775 €
  - Art 611-3 contrôle conception & implantation : 215 €
  - Art 611-4 contrôle de bonne exécution : 429 €
  - Art 611-5 Contrôle des installations > 20 hab : 330 €**Soit un total de 8 289 €**
- D'inscrire en recettes de fonctionnement du budget « assainissement » afin d'équilibrer l'assainissement non collectif :
  - 7062-1 redevances liées au contrôle de l'existant : 4 025 €
  - 7062-2 redevances conceptions & implantations : 240 €
  - 7062-3 redevances bonne exécution : 480 €
  - 7062-4 sanctions obstacle mission : 460 €
  - 774 : subvention exceptionnelle : 3 084 €**Soit un total de 8 289 €**
- D'ouvrir les crédits suivants sur le budget communal afin d'équilibrer l'assainissement non collectif :
  - Dépenses imprévues de fonctionnement 022 : - 3 084 €
  - Dépenses de fonctionnement article 67441 : + 3 084 €

### **Délibération n° 46/2015 : prix de vente des parcelles du lotissement « la Croix »**

M le Maire présente l'avant-projet d'aménagement du lotissement. Il informe l'assemblée que les terrains à construire vont être prochainement mis en vente.

Il demande au conseil municipal de se prononcer sur le prix de vente sur proposition de la commission « Quartier de la Croix » :

- Terrains non viabilisés : 90 € le m2 net vendeur
- Terrains viabilisés : 110 € le m2 net vendeur

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

### **Délibération n° 47/2015 : devis O N F**

Julia Quellien présente le devis de l'O N F concernant l'étude approfondie des arbres du parc. Cette étude est nécessaire pour réaliser un diagnostic exhaustif du bois afin de le sécuriser avant une éventuelle réouverture au public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce favorablement (14 voix « pour ») et autorise M le Maire à signer le devis s'élevant à 2 600 € H.T.

### **Délibération n° 48/2015 : adhésion à l'association des maires du canton d'Evrecy**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'association des Maires du canton d'Evrecy et ses statuts. Elle a pour objet de :

- Développer des liens de solidarité entre les maires du canton, les faire se rencontrer
- Faciliter les informations des Maires, leur fournir des renseignements pratiques pouvant faciliter les décisions, organiser des rencontres avec les administrations

L'adhésion donne lieu à une cotisation annuelle établie selon la strate de de population de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'adhérer à l'association des maires du canton d'Evrecy
- D'inscrire les crédits nécessaires correspondant à la cotisation annuelle de la commune au chapitre 011 article 6281.

### **Point communauté de communes :**

Monsieur le Maire rend compte d'un éventuel projet de fusion entre la communauté de communes Evrecy Orne Odon et la communauté de communes de la Vallée de l'Orne dans le cadre du nouveau schéma départemental de la coopération intercommunale (loi NOTRe) et notamment la constitution d'établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre d'au moins 15 000 habitants (loi n°2015-991 du 7 août 2015).

Le conseil municipal se montre favorable à cette fusion.

### **Travaux au quartier de la Gare :**

Olivier DAVY présente les travaux rendus nécessaires suite à la réfection de la voirie, à savoir la mise en place de lisses en bois et la pose d'une bâche pour un montant total de 4 830 € H.T. Il précise qu'un courrier va être envoyé à l'agence routière départementale pour qu'elle examine une modification du carrefour et notamment la sécurisation du tourne à gauche en venant de st André sur Orne.

### **Questions diverses :**

1. Travaux de busage : M le Maire informe le conseil que le linéaire prévu dans les devis est inférieur aux travaux à réaliser. Il propose soit de maintenir les travaux Route du Pont du Coudray soit réaliser la totalité des travaux. Le conseil se prononce pour la réalisation de l'ensemble des travaux.
2. Franck Robillard informe le conseil que les barrières du chemin de la Guigne sont opérationnelles. En cas de besoin, des clés sont disponibles en mairie.
3. Franck Robillard informe le conseil que l'aménagement paysager du bassin des Costils sera pris en charge par Francelot, y compris la prestation de M Dumouchel, architecte paysager. Les travaux sont prévus fin novembre.
4. Franck Robillard informe le conseil qu'il a rencontré le nouveau curé du diocèse, le père Claude Hardy. Compte tenu de l'état de santé des autres prêtres et de la diminution du nombre de prêtres, celui-ci a précisé à

M le Maire qu'il n'y aurait plus qu'une seule messe à l'occasion des Fêtes Patronales. Thierry Gouix propose de ne maintenir que la messe à Bully mais le jour de la fête de Feuguerolles. Le conseil municipal se prononce

5. Franck Robillard donne lecture d'un courrier d'une administrée domiciliée route de St André au sujet de la vitesse excessive.
6. Franck Robillard précise que le dossier d'aménagement de la peine des auteurs des dégradations des sanitaires extérieures est plus long que prévu. En effet, une demande doit être faite auprès du juge d'application des peines pour être habilité à accueillir des personnes en TIG (travaux d'intérêts généraux).
7. Franck Robillard informe le conseil que suite à la proposition de M Olivier PINEL, une réunion publique se tiendra le vendredi 13 novembre à 20h30 dans la salle Feuguerolles de la SMA. Ce sera l'occasion de présenter les projets en cours (PLU, aménagement du quartier de la croix,...). A terme, l'objectif de cette initiative est d'en faire un rendez vous citoyen, où chacun peut prendre part à la vie de la commune.
8. Olivier Davy informe du démarrage des travaux du poste de refoulement de Bully le lundi 28 septembre.
9. Valérie Albareda pose la question de l'arrivée de la fibre optique. Selon le conseil général, ce sera avant fin 2016.

Séance levée à 22h50.